# Questions

1. Au cours de ses quarante années d'existence, le mandat a participé à l'élaboration d'un certain nombre de normes internationales relatives aux droits de l'homme :
* Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort (1984)
* Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions (1989)
* Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (1990)
* Manuel sur la prévention des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et les moyens d’enquête sur ces exécutions (1991) [ultérieurement mis à jour et réédité sous ce qui était devenu son nom commun, le Protocole du Minnesota relative aux enquêtes sur les décès résultant potentiellement d’actes illégaux (2016)].
* Lignes Directrices des Nations Unies basées sur les droits de l'homme portant sur l’utilisation des armes à létalité réduite dans le cadre de l’application des lois (2020).

Selon vous, lesquelles de ces normes sont les plus connues et ont été les plus significatives et utiles dans votre pays, et pourquoi ?

Pouvez-vous mettre en évidence les cas dans lesquels ces normes ont joué un rôle important dans l'élaboration des décisions législatives, administratives ou judiciaires dans votre pays ?

1. Á votre avis, comment le Rapporteur spécial peut-il contribuer à une plus grande connaissance et mise en œuvre des normes que le mandat a permis d'élaborer ?
2. Comment vos communications avec le Rapporteur spécial (que ce soit au sujet d'une situation survenue dans votre pays ou ailleurs) ont-elles influencé vos discussions politiques ou votre plaidoyer ? Pouvez-vous citer des décisions qui ont été influencées par de tels engagements ?
3. Si le mandat a visité votre pays, ou un pays sur lequel vous travaillez, pouvez-vous indiquer un développement législatif, administratif ou judiciaire spécifique qui a eu lieu après la visite et qui, à votre avis, a été motivé ou autrement influencé par l'engagement du Rapporteur spécial ?
4. Certains titulaires de mandat ont choisi de consacrer leurs rapports annuels, présentés soit à la Commission/Conseil, soit à l'Assemblée générale, à un sujet discret. L'un de ces « rapports thématiques » a-t-il eu un impact particulier dans votre pays/région ou sur une question sur laquelle vous travaillez au niveau mondial ?